

DÉCISION DU VICE-PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMISSION PERMANENTE MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

Le mardi 30 septembre 2025, à 12h00, les membres de la Commission Permanente du CCAS, se sont réunis, à l'ancienne Mairie de Fontaines-sur-Saône, en salle du conseil municipal, sous la Vice-Présidence de M. Gérald WEISTROFF.

Présents : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Hervé FONTON, Roger KOLE, Marie-Claude MAGNARD, Gérald WEISTROFF

Absents excusés : Patrick CUILLERAT, Jacqueline CROZET, Marie-Antoinette RANGUIS

Secrétaire de séance : Nicole BABOLAT-BERANGER

DEC_2025-06 : Participation aux frais de séjour d'une personne en situation de handicap

Monsieur Gérald WEISTROFF, vice-président(e) du C.C.A.S, expose aux membres de la commission permanente présents, qu'il a été sollicité par un fontainois, en situation de handicap moteur, pour une participation financière pour un séjour d'été adapté à son handicap.

Le coût total estimé du séjour est de 2840€, il comprend l'hébergement, l'alimentation, les loisirs, le transport et le salaire des accompagnateurs.

Les ressources de Monsieur étant faibles, il ne peut donc pas financer en totalité son séjour.

Le séjour s'est déroulé du 27 juillet au 10 août 2025 à Jasseron.

LA COMMISSION PERMANENTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Compte tenu du surcoût financier du séjour de 1692 € dû au handicap de Monsieur,

DECIDE, d'accorder une participation financière d'un montant de 150 € pour son séjour d'été, cette somme lui sera versée sous présentation d'une facture acquittée de l'organisateur,

PRECISE, que les crédits sont inscrits au budget 2024 du C.C.A.S, chapitre 65 compte 65138,

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Pour extrait conforme,

Gérald WEISTROFF,
Vice-Président du C.C.A.S



Nicole BABOLAT-BERANGER,
Secrétaire de séance

